



Passage de bras

Pour l'enfant et ses parents,
gérer ce moment de tension
de manière plus apaisée



Après une séparation, il est parfois impossible pour les adultes de s'entendre. Le conflit peut être tel que l'exercice du droit de visite peut s'avérer très compliqué voire impossible.

Or, plusieurs études ont montré que ce n'est pas la séparation parentale qui a le plus fort impact psychologique sur les enfants, mais les conflits qui y sont associés. D'autant plus que les enfants en sont souvent l'objet, les querelles portant ou se déplaçant sur des questions qui ont trait à leur éducation, leur hébergement ...

A qui s'adresse-t-il ?

- * Aux situations d'exercice du droit de visite dans un contexte de tensions importantes entre les parents mais ne nécessitant pas d'accompagnement spécifique pendant la durée de l'exercice du droit de visite du parent non gardien.

Quels sont ses objectifs ?

- * Rendre possible et sécuriser ce moment délicat pour éviter que l'exercice du droit de visite et d'hébergement réactive le conflit et soit l'occasion d'exercer des pressions.
- * Préserver l'enfant du conflit susceptible de s'exprimer ou resurgir à l'occasion du passage du domicile parental à celui de l'autre parent.

CONTACT

Christine Granet
Chef du service Action familiale
Udaf de la Charente

☎ 05 45 39 31 93

✉ passagedebras@udaf16.org



Quelles orientations ?

- * par les Juges aux Affaires Familiales,
- * de manière spontanée à la demande de l'un ou des 2 parents avec l'accord préalable des 2 parties,
- * par les travailleurs sociaux, avec l'autorisation des 2 parents.

Comment ?

Le transfert de l'enfant d'un parent à l'autre s'effectue de manière indirecte, par un intermédiaire soit :

- * au sein de l'Espace de rencontre géré par l'Udaf de la Charente puisque ce dispositif lui est adossé,
- * par un accompagnement de l'enfant par un adulte formé, lors des déplacements entre le domicile d'un des parents et le lieu d'exercice du droit de visite de l'autre parent.

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

